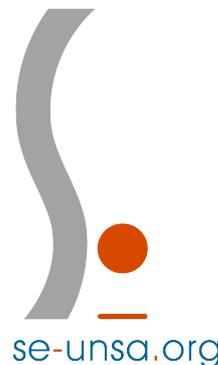


A Rodez

le 18 juin 2017



Monsieur le Directeur Académique,

En cette fin d'année, les enseignants du 1^{er} degré sont dans l'expectative, concernant l'organisation de leur école, de leur vie professionnelle et, par voie de conséquence, de leur vie privée.

Notre nouveau ministre, M. Blanquer, à travers son projet de décret, souhaite laisser la possibilité aux communes et aux écoles de repasser à la semaine de quatre jours, ceci dès la rentrée prochaine.

Au-delà du choix entre 4 jours et 4 jours et demi, la mise en œuvre qui s'annonce a plusieurs effets négatifs que nous avons essayé de lister.

Tout d'abord, les fins d'années sont déjà suffisamment chargées pour ne pas que se rajoutent des incertitudes supplémentaires. A ce jour, les collègues ne savent rien sur le calendrier, ni sur les modalités de mise en place de ces changements annoncés. Doit-il obligatoirement y avoir un vote dès cette année en conseil d'école (parents qui votent non concernés car leurs enfants quitteront à l'école ; peu de temps pour mener conduire un vote réellement informé des acteurs) ? Comment devra-t-on faire remonter les résultats ? Que se passe-t-il si la proposition n'est pas convergente avec celle de la mairie ? A quelle date la décision officielle sera validée par vos services ? Les enseignants vont devoir répondre aux questions légitimes des parents, il nous apparaît donc normal qu'ils soient informés, non par les médias, mais par leur administration.

La seule information qu'ils ont eue, a été une demande des inspections de repousser à fin juin les dates du troisième conseil d'école, mais aujourd'hui, si l'on prend en compte les délais de convocation, il est plus que souhaitable que les enseignants sachent, le plus tôt possible, quoi mettre à l'ordre du jour de ce conseil.

Nos collègues n'ont pas non plus de visibilité sur l'organisation de leur temps professionnel l'an prochain. Devront-ils, pour certains, faire garder leur enfant le mercredi matin ou prévoir de le récupérer plus tard ? Ils pourront aussi avoir du mal à trouver au dernier moment une place en crèche ou chez une assistante maternelle.

En cette période de mouvement où l'essentiel des postes fractionnés va être pourvu, comment imaginer

des enseignants positionnés sur différentes écoles, certaines avec 5 matinées, d'autres avec 4 ? Il est fort possible que certains se retrouvent à faire davantage que 24 heures de classe, victimes de fatigue avec peu (ou pas) de modalités de récupération.

Par ailleurs, ce texte, que certains considèrent comme un choix offert, nous interroge sur l'équité sur un territoire. Or, avec ce nouveau texte, deux écoles, d'un même secteur, pourraient avoir des nombres de journées de classe différents et nous l'avons vu avec l'enseignement privé, cela peut engendrer des flux d'enfants difficilement prévisibles et accentuer la concurrence inter-école. La carte scolaire de rentrée, déjà compliquée, s'en trouverait mise à mal, vu le peu de moyens disponibles, plus restreints à cette période et nos écoles les plus fragiles risqueraient d'en pâtir.

Enfin, la plupart des effets listés concernent les enseignants mais n'oublions pas les employés communaux qui, parfois, ont vu leur contrat évoluer. N'oublions pas, non plus, tous les organismes (PEP, FOL, Francas,...) qui ont été sollicités et qui gèrent la mise en place d'activités périscolaires. Pour l'an prochain, beaucoup de choses sont déjà programmées et, parfois, des engagements ont été pris. La mise en place des 4 jours et demi a demandé beaucoup d'efforts, a parfois été compliquée et surtout, a pris du temps. Vouloir tout défaire en si peu de temps pourrait avoir des effets négatifs sur le monde éducatif.

Ce décret pourrait être publié à la suite du comité technique ministériel du 21 juin 2017 et d'après ce qu'il est prévu, toutes les décisions devront être validées par vos services. Nous nous tournons donc vers vous pour vous demander de laisser du temps aux collègues afin de ne rien précipiter et surtout, de maintenir une homogénéité des rythmes sur notre département. Pour nous, il serait invraisemblable que tout se décide dans les quinze derniers jours d'une année scolaire avec, au final, des écoles publiques sur des rythmes différents l'an prochain.

En attendant votre réponse, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur Académique, l'expression de nos salutations respectueuses et croire à notre attachement profond à un service de qualité de l'Education Nationale.



Sébastien Ségur

Pour le SE-Unsa 12